

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9159 Société : 105037

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BLAHISSI Badrulhman

Date de naissance : 16/05/62

Adresse : lot chahwani, route 7, ville neuve - Casab

Tél. : 2570

Total des frais engagés : # 830,30 # Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :


Dr. Khalid LAMNIAI
DERMATO-VENEROLOGUE
Angle Bd. Sidi Abderrahmane
et Bd. Abdelhadi Boutaleb
Casab. Tel. 0522 90 04 17

Date de consultation : 01/11/2021

Nom et prénom du malade : BLAHISSI med Khalid Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection Dermatologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

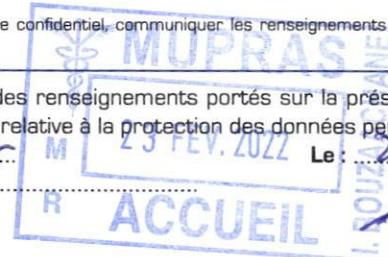
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casab

Le : 22/02/2022

Signature de l'adhérent(e) :


M 22 FEB. 2022
R ACCUEIL

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/11/20	co	2	350,04	 Dr. Khalid LAMNIA DERMATO-VENEREOLOGIE Angle Bd Sidi Abderrahmane et Bd Abdelhadi Boutaleb Casab Tel 0522 90 04 17

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AYMANE Aguedach Kamal Quartier Val Fleuri 3 Bis, Rue Henri Murger, Résidence Talbi III, Casablanca Tél/Fax: 0522 99 69 69	1/11/21.	480,90.

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Casablanca, le

01/11/2021

الدار البيضاء، في

Mr BRAHIMI MED KHALIL**CHEVEUX****DENSISOLUTION SPRAY ANTICHUTE**

240,65x2

10 PULVERISATIONS LE SOIR PENDANT 3 MOIS

**Numéro: 9937**
Date: 01/11/21.**PREPARATION :****DUCRAY SQUANORM LOTION ANTIPELICULAIRE (1 FLACON)**
SKINOSALIC LOTION (2 FLACONS)

2 FOIS PAR SEMAINE PDT 3 MOIS (LUNDI ET JEUDI)

VISAGE**EFFACLAR GEL LAVANT**

LAVER ET RINCER

EFFACLAR K+ (EVITER CONTOUR YEUX ET BOUCHE)

1 SOIR SUR 2

TOLERIANE DERMALLERGO CREME

1 SOIR SUR 2

PHARMACIE AYMANE
AGUEDACH KAMAL
 Quartier Val Fleuri 3 Bis, Rue Henri
 Murger, Résidence Talbi III, Casablanca
 Tél/Fax: 0522 99 69 21

480,90

Dr. Khalid LAMNIAI
 DERMATO-VENEROLOGUE
 Angle Bd. Sidi Abderrahmane
 et Bd. Abdelhadi Boutaleb
 et Bd. Abdellah Boutaleb
 Tél: 0522 90 04 17